



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

**Société GALVA TECH
LA FARLÈDE**

Installation classée pour la protection de l'environnement

La **société GALVA TECH**, dont le siège social est situé au 345, route départementale 97, quartier Rioumouve, ZA du logis neuf, (83210) à Sollies-Ville, a déposé une demande d'enregistrement, afin d'exploiter un **atelier de traitement de surface en bijouterie**, au 170, rue Pierre-Gilles de Gennes, (83210) à La Farlède.

Cette activité est visée à la rubrique 2565-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation publique :

du lundi 14 décembre 2020 au vendredi 8 janvier 2021 inclus

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de La Farlède, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser au préfet du Var, avant la fin de la consultation du public, à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et du développement durable - section ICPE - bd du 112^{ème} Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 Toulon cedex.

Le dossier sera, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de la consultation sur le site Internet de la préfecture du Var :

<http://www.var.gouv.fr>, rubrique : politiques publiques/environnement/plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/plans et projets par communes/Carces.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Var et la décision prise à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières complémentaires ou un refus.

~